



Chine

Source : « GEOATLAS.com © 2009 © Graphi-Ogre »

Données générales

Capitale : Pékin **Monnaie :** CNY (Renminbi ou Yuan)

Langue : Mandarin 1 EUR = 8,19 CNY ; 1 CNY = 0,12 EUR

(2013, EUR)	Chine	France	Part mondiale
Population	1 360 M	65,8 M	19,2 %
Superficie	9 561 000 km ²	552 000 km ²	6,4 %
PIB	6 947,5 Mds	2 066,5 Mds	10,9 %
Croissance	7,7 %	0,6 %	35 % (2011)
PIB/habitant	5 108,5	31 784,6	7 072,4



Source : « GEOATLAS.com © 2009 © Graphi-Ogre »

* Le PIB officiel de la Chine est de 56 884,5 Mds CNY en 2013. La conversion a été réalisée au taux en vigueur le 5 février 2014, renseigné ci-dessus.

** Les chiffres concernant la France sont issus de la Commission européenne (AMECO) ; il s'agit de données provisoires et de prévisions.

Population :

1 360,7 M habitants étaient recensés en janvier 2014, soit presque 21 fois la population française et 2,7 fois celle de l'Union européenne. Pour la première fois en 2011, la population urbaine a dépassé la population rurale pour atteindre 691 millions de personnes (auxquelles il convient d'ajouter 262 M de travailleurs migrants non enregistrés : les *Mingong*), soit 51,27 % de la population totale. En 2013, ce taux a encore augmenté pour atteindre 53,7 %.

Démographie :

Conséquence de la politique de l'enfant unique (désormais largement assouplie, toutefois), le taux de natalité est de 12,3 ‰ et l'indice de fécondité est de 1,55 enfant par femme, bien en deçà du seuil de renouvellement des générations (2,1 enfants par femme). La population chinoise est plutôt jeune (son âge médian est de 35,5 ans contre 39,9 en France), mais son vieillissement va s'accélérer au cours des prochaines années. En 2012, la population en âge de travailler avait diminué de 3,5 M (69,2 % de la population totale) et, d'après le FMI, le pays pourrait connaître une insuffisance de main-d'œuvre entre 2020 et 2025.

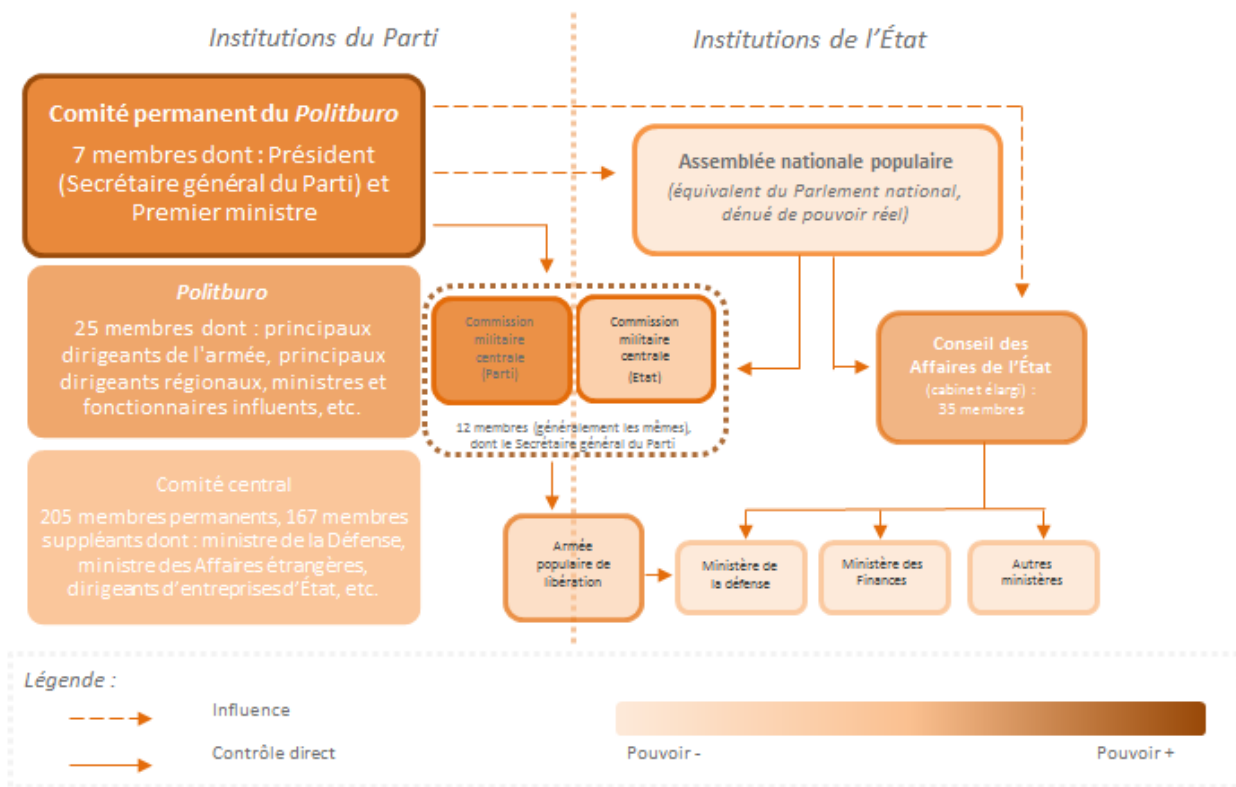
Infrastructures

En 2013, le pays compte plus de 4,2 M kilomètres de routes (dont 96 200 km d'autoroutes), 103 000 kilomètres de voies ferrées (dont 11 000 km de lignes à grande vitesse, soit le plus vaste réseau de train à grande vitesse au monde), 180 aéroports par lesquels ont transité plus de 354 M passagers en 2013 et huit ports de trafic supérieur à 4 M de conteneurs équivalent vingt-pieds (EVP). L'ensemble de ces infrastructures est en pleine modernisation, le XII^e plan quinquennal (2011-2015) ayant fait de l'amélioration des infrastructures de transport, déjà bénéficiaires du plan de relance de 2008, l'une des priorités nationales.

Données politiques

Type de régime

La Chine est une République populaire dirigée par le Parti communiste chinois (PCC) depuis 1949. Trait commun aux Républiques populaires qui ont marqué le XX^e siècle, la **dualité Parti/État et le contrôle du second par le premier, est une caractéristique fondamentale du régime chinois**. Loin d'être monolithique, le système politique chinois permet toutefois négociations et transactions – plus ou moins fluides – entre différentes factions et coalitions au sein du Parti. Pour celles-ci, le principal enjeu est d'être représenté et, si possible, de contrôler le Comité permanent du *Politburo*, centre névralgique du pouvoir :



Les dernières et prochaines élections :

Malgré l'**absence d'élections disputées** en Chine, les dernières transitions au sommet de l'État (1997, 2002 et 2012) se sont déroulées de manière prévisible. Leur second quinquennat touchant à son terme, MM. Hu Jintao et Wen Jiabao ont été remplacés par MM. Xi Jinping et Li Keqiang, respectivement, à l'occasion XVIII^e Congrès du Parti, organisé en novembre 2012.



Secrétaire du Parti communiste

M. Xi Jinping (习近平)

Né en 1953, Shaanxi

Poste précédent : vice-Président



Premier ministre

M. Li Keqiang (李克强)

Né en 1955, Anhui

Poste précédent : vice-Premier ministre

Les cinq autres membres du Comité permanent du *Politburo* sont : **Zhang Dejiang** (ancien Secrétaire du Parti à Chongqing), **Yu Zhengsheng** (ancien secrétaire du Parti à Shanghai), **Liu Yunshan** (ancien directeur du Département de la Propagande), **Wang Qishan** (vice-Premier ministre) et **Zhang Gaoli** (ancien Secrétaire du Parti à Tianjin).

Données économiques en 2013

Principaux indicateurs économiques par pays

Indicateurs*	Chine	France
PIB	6 947,5 Mds EUR	2 066,5 Mds EUR
Déficit public en % du PIB	1,5 %	4,1 %*
Dette publique en % du PIB	56,2 %	92,7 % (3° trim.)
PIB par habitant	5 131,1	31 784,6
Taux de croissance	7,7 %	0,6 %
Taux d'inflation	2,6 %	0,9 %
Taux de chômage	4,1 % (taux urbain officiel)	9,9 % (3° trim.)

Sources : Banque mondiale, FMI, CEIC, INSEE, Service économique régional de Pékin (SER).

* Des inexactitudes sont souvent remarquées dans les chiffres communiqués par les autorités chinoises. À titre d'exemple, la somme de PIB provinciaux aboutit à un PIB supérieur de 5,8 Mds CNY (l'équivalent du PIB du Guangdong tout entier) à ceux réalisés par le Bureau national des statistiques ; par ailleurs, une étude de l'Université du Sud-Ouest (Chengdu), estimait le taux de chômage urbain à 8,05 % en juin 2012.

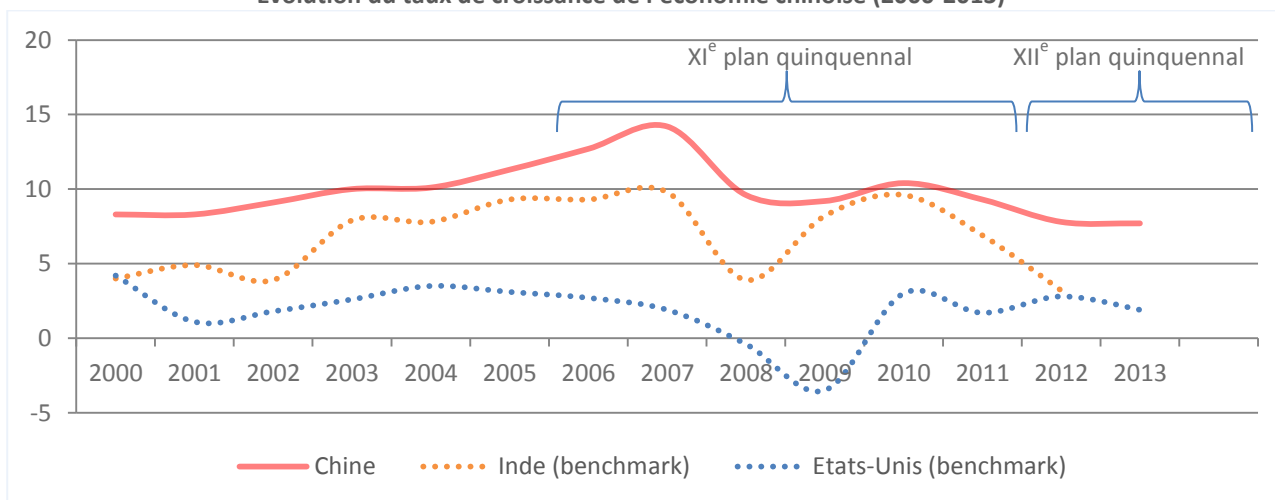
** Il s'agit là de l'engagement du gouvernement, qui devrait être tenu en 2013.

Situation économique et financière du pays

Depuis 1978, l'économie chinoise s'est développée à un rythme annuel moyen proche de 10 %. Tirée par des investissements intenses et orientée vers l'exportation, l'économie chinoise a bénéficié d'une ouverture croissante sur le monde (son taux d'ouverture est de 24,8 % en 2011, comparable à celui de la France) et des réformes structurelles visant à faire transiter le pays vers l'économie de marché. Pour des résultats impressionnants :

- **Premier exportateur et deuxième puissance économique au monde**, la Chine pourrait ravir aux États-Unis sa place de première économie mondiale à l'horizon 2030 ;
- **La Chine représente aujourd'hui 9,5 % du PIB mondial, contre à peine 5 % il y a cinq ans** (et 1 % en 1976), tandis que sa contribution à la croissance mondiale est estimée à 35 % en 2011.

Évolution du taux de croissance de l'économie chinoise (2000-2013)



Source : Ubifrance d'après la Banque mondiale

Cette croissance a permis de tirer plusieurs millions de foyers de la pauvreté, faisant émerger une classe moyenne qui pourrait représenter entre 250 et 400 M d'individus en 2020. Mais elle a aussi généré des conséquences préoccupantes, parmi lesquelles :

- **Dégradation de l'environnement** : la pollution provoquerait la mort prématurée de 300 000 (d'après l'Organisation mondiale de la santé) à 750 000 (selon la Banque mondiale) personnes par an ;
- **Inégalités** : le coefficient GINI officiel a atteint 0,474 en 2012, bien au-delà du seuil critique de 0,4 ; et le *Livre bleu sur le développement urbain*, publié la même année par l'Académie des Sciences sociales de Chine (CASS), fait état d'écart de revenus de 5,2 entre populations rurales et populations urbaines, en hausse de 68 % par rapport à 1985.

En 2006, le gouvernement a ainsi qualifié le modèle de croissance du pays de « déséquilibré et insoutenable », prélude à plusieurs réformes structurelles importantes engagées l'année suivante à l'occasion de la mise en œuvre du XI^e plan quinquennal, et poursuivies avec le XII^e (2011-2015) :

- d'une croissance intensive en investissement et tournée vers l'exportation, la Chine en appelle désormais à la **consommation interne** ;
- un processus de **montée en gamme** de l'économie chinoise a également été amorcé, dont le gouvernement souhaite qu'elle s'éloigne de la production de biens à faible valeur ajoutée.

Fiscalité des entreprises

Les entreprises sont soumises à un **impôt sur les bénéfices** au taux de 25 %. Cette règle souffre néanmoins plusieurs exceptions : les « petits contribuables » sont imposés à hauteur de 20 % ; les entreprises dites « de haute technologie » à 15 %. Des avantages peuvent par ailleurs être concédés en fonction du lieu d'implantation de la société notamment.

Une vaste réforme fiscale est par ailleurs en cours, qui vise à remplacer la taxe sur l'activité (« *Business Tax* ») par la TVA. Le secteur des transports (ferroviaire inclus), des services postaux et « six industries modernes » sont actuellement concernés. Dans l'état actuel :

- la **TVA** s'applique aux ventes et aux importations de biens ainsi qu'aux services de transformation, de réparation et d'installation. Le taux de droit commun est fixé à 17 % et le taux réduit à 13 %.
- la **taxe sur l'activité** concerne toute entité engagée dans une activité consistant à fournir un service dans divers domaines (communication, construction, finance, assurance, télécommunications, culture et sport), à transférer des actifs immatériels, ou à vendre des propriétés immobilières. Cette taxe est calculée à partir du chiffre d'affaires, à un taux variant entre 3 et 20 %.

D'autres taxes, surtaxes et droits de timbres sont également applicables au cours de la vie sociale de l'entreprise.

Accords politiques, juridiques et multilatéraux

La montée en puissance de la Chine sur la scène internationale a nourri les controverses entre partisans de la théorie de la « menace chinoise » et ceux de son « émergence pacifique » (和平崛起). Mettant fin à la diplomatie révolutionnaire des années 1950 et 1960, l'entrée de la République populaire de Chine au Conseil de sécurité des Nations Unies, en 1971, a, en tout état de cause, inauguré une phase de **normalisation**, qui s'est conclue avec l'accession du pays à l'OMC, en décembre 2001.

Conventions bilatérales entre la France et la Chine (sélection)

Entrée en vigueur	Nom de la convention	Remarques
21-02-1985	Accord en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu	Convention bientôt caduque
06-07-1986	Accord à long terme sur le développement des relations économiques et de la coopération	-
24-03-1988	Accord d'entraide judiciaire en matière civile et commerciale	-
21-06-2005	Accord de coopération en matière de propriété intellectuelle	-
22-11-2011	Accord sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements	Un premier accord avait été signé en 1984
?	Nouvelle convention fiscale <i>Accord signé le 26 novembre 2013, en attente de ratification</i>	À vocation à se substituer à la convention de 1985

Deux cycles de négociation ont été organisés en vue d'établir une convention de Sécurité sociale franco-chinoise. Un tel traité permettrait de résoudre le problème de la double imposition sociale des expatriés français, depuis l'entrée en vigueur de la Loi chinoise sur la Sécurité sociale chinoise du 1^{er} juillet 2011.

Commerce extérieur

Importations en 2013 : 1 950,3 Mds USD (+ 7,3 % en glissement annuel)

Exportations en 2013 : 2 210 Mds USD (+ 7,9 %) ; soit près de 80 % du PIB français

Excédent en 2013 : 259,7 Mds USD (+ 12,8 %)

État des lieux du commerce extérieur

En 2013, le commerce extérieur de la Chine a augmenté de 7,6 % en glissement annuel, en-deça de l'objectif de 8 % fixé par les autorités. Cela devrait suffire toutefois à consolider la place de la **Chine comme première puissance commerciale mondiale, devant les États-Unis** (en 2012, le volume du commerce chinois avait atteint 3 870 Mds USD en 2012, contre 3 820 Mds USD pour les États-Unis).

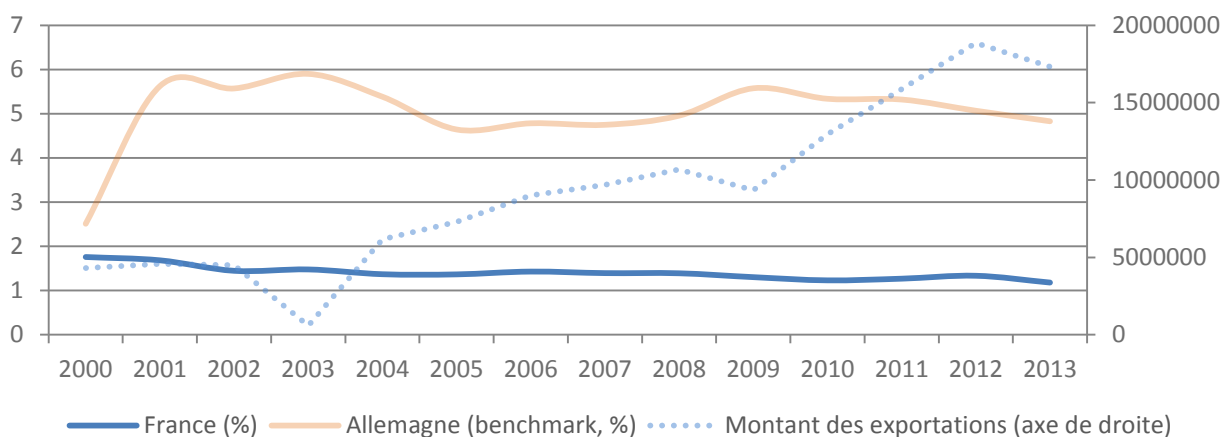
Les premiers clients et fournisseurs de la Chine (2013, Mds USD)

Rang	Pays	Exportations	Pays	Importations
1	Hong Kong + 1	290	Corée du Sud + 1	182,9
2	États-Unis - 1	277,1	Japon - 1	162,2
3	Japon =	112,8	Taïwan =	156,5
4	Corée du Sud =	68,7	États-Unis =	145,9
5	Allemagne =	50,7	Allemagne =	94,1
6	Pays-Bas =	45,3	Australie =	91,6
7	Royaume-Uni + 1	38,3	Malaisie =	60,1
8	Russie + 1	37,3	Suisse + 11	56
9	Vietnam + 6	36,6	Brésil =	53,5
21-17	France =	20,1 (20,9 en 2012)	France =	23 (24,2 en 2012)

Sources : Douanes chinoises via GTA ; à noter que les données des Douanes chinoises présentent des différences importantes avec celles des Douanes françaises.

Pour la première fois depuis 2009, les exportations françaises vers la Chine ont reculé de 2,2 % en 2013, à 14,7 Mds EUR. Les importations de produits chinois étant également en baisse (- 1,9 %, à 40,5 Mds EUR), le déficit commercial franco-chinois – principal déficit bilatéral français – continue toutefois de se résorber : il s'établit à 25,8 Mds EUR fin 2013 (contre 27 Mds EUR fin 2011 et 26,1 Mds EUR fin 2012). Du fait de ces résultats, les produits français continuent de perdre du terrain en Chine : ils ne concentrent plus que 1,18 % des parts de marché en 2013, contre 1,33 % en 2012.

Évolution de la part de marché des marchandises françaises en Chine (2000-2013, %, M EUR)



Source : UBIFRANCE d'après Global Trade Atlas (douanes chinoises)

Cette baisse est partiellement imputable à la baisse des exportations aérospatiales (- 5,6 % en valeur ; l'industrie aéronautique demeure en 2013 le premier poste à l'export vers la Chine, qui représente 29 % du total). Pour leur part, les exportations de vins et spiritueux ont été durement touchées (- 18 % à 896 M EUR) par la campagne contre les dépenses somptuaires engagée par le nouveau *leadership* ; l'impact sur le secteur agroalimentaire est minime, qui a enregistré une croissance annuelle de 3,3 % en valeur en 2013 et concentre 11,6 % des exportations françaises vers la Chine.

Les investissements

Avec 127 Mds USD d'IDE en 2013 (en augmentation de 13,7 % en glissement annuel), la Chine est aujourd'hui la **deuxième destination des flux d'IDE mondiaux**, juste derrière les États-Unis (159 Mds USD en 2013). En 2012, les IDE en provenance de l'Union européenne ont diminué de 3,8 % en glissement annuel ; en revanche, les IDE issus des États-Unis et du Japon ont augmenté de 4,5 % et 16,3 % respectivement. Pour leur part, les investissements chinois à l'étranger ont augmenté de 28,6 % à 77,2 Mds USD.

Investissements directs étrangers en Chine

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total IDE entrants (en Mds USD)	83,5	108,3	95	105,7	124	111,7	127
IDE français (en Mds EUR)	0,9	1,5	0,9	1,4	1,6	1,7	-

Source : CNUCED (basée sur les statistiques du MOFCOM), Banque de France

Le stock d'investissements français était estimé à 16,7 Mds EUR en 2012 (1,8 % du total, contre 1,2 % en 2010) et les flux d'IDE français vers le pays atteignent 1,7 Md EUR en 2012 (6,1 % du total). Alors que les flux d'IDE sortant ont chuté en 2012 (ils sont passés de 34 884 Mds EUR à 28 009 Mds EUR), ceux prenant la direction de la Chine n'ont pas fléchi et même augmenté. Témoins de la confiance et de l'importance croissante accordée à la Chine par les investisseurs hexagonaux, en 2012, **6,1 % des flux français ont ainsi irrigué les filiales françaises en Chine.**

Les secteurs porteurs et la présence française

D'après les dernières estimations, **plus de 1 200 entreprises françaises** étaient implantées en Chine en 2011 (environ 2 200 implantations), pour un **chiffre d'affaires excédant 30 Mds EUR en 2010 (en croissance de 25 %)**, soit près de trois fois le montant de nos exportations. La plupart des ces entreprises se sont installées à Shanghai (36 %), Pékin (20 %) et dans le Guangdong (15 %), mais elles sont de plus en plus nombreuses à aller tenter leur chance dans le Centre et l'Ouest de la Chine qui recensent aujourd'hui 10 % des implantations françaises.

Au sujet de la zone de libre-échange de Shanghai : le 27 septembre 2013 a été approuvée, à Shanghai, la création pour une durée de trois ans, d'une zone de libre-échange expérimentale. Mise en place le 29 septembre, la *Shanghai Free Trade Zone (SFTZ)* s'étend sur une superficie de 28,8 km² au sein de laquelle :

- les procédures liées à la création d'entreprises se trouvent simplifiées : entre un et deux mois peuvent suffire pour mettre sur pied une société ;
- de nouveaux secteurs sont ouverts aux investissements étrangers, parmi lesquels : services financiers, *gaming*, éducation ;
- des mesures doivent être mises en place pour libéraliser le système financier et préparer le terrain à l'internationalisation de la devise chinoise.



Pour les PME françaises, les **principaux secteurs porteurs en Chine** sont les suivants :

Aéronautique : le développement de l'industrie aéronautique chinoise est l'une des priorités du XIIe plan quinquennal. Afin de soutenir un trafic aérien qui devrait croître au rythme de 8 % jusqu'en 2020 (plus forte croissance mondiale), la Chine prévoit un doublement de sa flotte civile (3 500 appareils en 2012). Les marchés des hélicoptères (2,5 % de la flotte américaine actuellement) et des jets d'affaires (336 jets, soit 1 % de la flotte américaine), respectivement, devraient également exploser au cours des prochaines années. Aujourd'hui second marché mondial, la Chine pourrait ainsi ravir sa place de *leader* aux États-Unis à l'horizon 2032.

Nucléaire et énergie : la Chine est le premier marché du nucléaire mondial, et la croissance de ce marché est garantie : le pays ne dispose actuellement que de 11 réacteurs en service, et a fait le vœu de diversifier son bilan énergétique. La NDRC a ainsi approuvé la construction de 26 nouveaux réacteurs en 2012. Par ailleurs, la Chine est aujourd'hui le cinquième producteur (ses réserves sont estimées à 15 Mds barils) et le deuxième consommateur de pétrole (10% de la consommation mondiale en 2011) au monde.

Services financiers : le marché des services financiers chinois est dominé à 85 % par le secteur bancaire. Le développement des nouvelles technologies fait partie intégrante de la croissance du secteur bancaire chinois et le paiement mobile, qui pourrait atteindre 214,4 Mds CNY en 2016, est déjà incontournable. Pour sa part, le marché des assurances est encore restreint (le total des primes a atteint 1 722 Mds CNY en 2013) mais se développe à une vitesse intéressante. L'effort de libéralisation du secteur en cours au sein de la zone de libre-échange de Shanghai (Shanghai FTZ, voir ci-dessus) est porteur d'opportunités nouvelles pour les entreprises françaises.

Cosmétiques : avec un chiffre d'affaires de 110 Mds CNY en 2011, la Chine est le second plus important marché d'Asie derrière le Japon. Parmi les segments les plus porteurs : celui des crèmes anti-âge pour femme, qui a enregistré une croissance de 27 % en 2011 ; et le segment des cosmétiques pour homme, dont le chiffre d'affaires a cru de 34 % en 2011, à 5,5 Mds CNY.

Accessoires de mode : la Chine est le premier producteur mondial de maroquinerie et de cuir, de chaussures, de montures de lunettes et d'accessoires textiles. Tous les formats de distribution sont présents dans le pays, proposant aux citoyens des grandes villes une offre complète et diversifiée de produits locaux et importés, allant de l'entrée de gamme aux articles de luxe. Parmi les segments les plus porteurs : la bijouterie/joaillerie, dont le chiffre d'affaires a atteint 50,6 Mds EUR en 2013.



Mieux se nourrir

Agroalimentaire : les exportations françaises de produits agroalimentaires ont progressé de 3,3 % en 2013. Parmi les secteurs les plus dynamiques : la conserverie et l'épicerie sèche ainsi que les viandes et les abats, dont les exportations ont doublé en un an. Le lait en poudre et le lait liquide bénéficient également de la défiance des consommateurs chinois pour les produits locaux, au centre de plusieurs scandales alimentaires au cours des dernières années.

Filière de l'élevage : en 2011, la Chine représente près d'un tiers de la production mondiale de viandes (79 M tonnes produites en 2010) et 40 % de la production mondiale d'œufs. Le pays détient également près de la moitié du cheptel porcine mondial (51 M tonnes en 2011) et 15 % du cheptel bovin mondial... Et la Chine reste aujourd'hui encore le premier importateur de produits laitiers au monde, ainsi qu'un acheteur majeur de génétique bovine et d'animaux vivants.



Mieux se soigner

Dispositifs médicaux : porté par la hausse des dépenses de santé, qui ont atteint 1 801 CNY par habitant en 2011 (soit environ 5,2 % du PIB), le marché chinois des dispositifs médicaux, septième marché mondial, a enregistré des ventes de 8,9 Mds USD. Les citoyens consomment trois fois plus de soins que les ruraux et, en l'absence de médecine de ville, c'est autour de l'hôpital public que s'organise le système de santé chinois. Bonne nouvelle pour les produits importés ou d'origine étrangère, qui représentent 74,4 % de ces ventes : le volume du marché devrait doubler d'ici 2016.



Mieux communiquer

Télécom et internet : avec un chiffre d'affaires en croissance de 8,9 % en glissement annuel, le poids du marché des télécommunications était estimé à 0,7 % du PIB chinois en 2012. Le secteur fait partie des « sept secteurs stratégiques » isolés par le XII^e plan quinquennal et bénéficie à ce titre d'une enveloppe étatique de 733,5 Mds EUR, en partie destinée à financer le déploiement de la 4G. Avec un taux de pénétration de 55 %, l'un des plus élevés au monde, la Chine est d'ores et déjà le premier marché mondial de *smartphones*. L'ouverture accrue du secteur des télécommunications aux investissements étrangers au sein de la zone de libre-échange de Shanghai (Shanghai FTZ) est porteur d'opportunités nouvelles pour les entreprises françaises du secteur.



Mieux vivre en ville

Architecture : la Chine est devenue, en 2010, le premier marché mondial de la construction. Le secteur résidentiel représente 72 % du marché ; les espaces commerciaux, 12 % ; et les bureaux, 4,1 %. L'on recense 15 000 cabinets d'architectes. Les plus grands cabinets d'État (BIAD, CADREG etc.) sont peu innovants mais demeurent, grâce à leurs réseaux au sein des administrations centrales (MOHURD) et locales, des acteurs incontournables pour les petits cabinets privés chinois et étrangers.

Automobile et transports urbains : en 2012, la Chine est le premier marché automobile mondial (19 M véhicules vendus) devant les États-Unis et le Japon. Et le potentiel du marché reste très important, puisque le taux de motorisation n'est que de 47 pour 1 000 habitants, contre 700 ‰ en Europe occidentale et 800 ‰ aux États-Unis... Des opportunités intéressantes existent également dans les domaines du métro (dans environ 20 villes) et du tramway (5-6 villes), avec, dans les deux cas, de forts enjeux en matière d'intermodalité.

Environnement : l'on recense plus de 45 000 entreprises travaillant dans le secteur de l'environnement, pour un chiffre d'affaires estimé à 100 Mds EUR. Les secteurs de l'eau et des déchets, et de l'air, qui concentrent 80 % et 15 % des investissements publics, respectivement, sont particulièrement dynamiques.

Environnement des affaires et conseils pratiques

- Un visa est obligatoire pour entrer en Chine continentale (quelques exceptions existent toutefois : les ressortissants français en transit et arrivant par avion sont dispensés de visa pour un transit de 72 heures à Shanghai, Pékin, Canton et Chengdu notamment). Si un **visa de tourisme suffit à la visite d'un salon** ou à la réalisation d'une mission de prospection, les visas d'affaires peuvent être obtenus sous cinq jours ouvrables.
- **Tous vos interlocuteurs vous remettront une carte de visite ; soyez en mesure de pouvoir leur présenter la vôtre en échange.** N'oubliez pas de la traduire en chinois, et veillez à ce que votre fonction au sein de l'entreprise y apparaisse.
- Langue officielle du pays, le mandarin sert de *lingua franca* à tous les citoyens chinois ; l'anglais étant encore très peu parlé en Chine, le mandarin est également la langue des affaires. Avant de partir, **assurez-vous les services d'un interprète de bon niveau** pour vous accompagner lors de vos rendez-vous d'affaires.
- **Le contact personnel et la relation de confiance sont une base indispensable pour réussir.** Après un rendez-vous, il est donc conseillé de cultiver sa relation en remerciant le partenaire, lui envoyant de la documentation complémentaire, et en se rendant régulièrement sur place.

Les pratiques commerciales du pays

Payer sur place : les cartes internationales ne sont pas encore couramment acceptées dans les commerces ; en revanche, les guichets automatiques se multiplient dans les grandes villes, et ceux acceptant les cartes Visa, Mastercard ou équivalentes sont désormais nombreux. Les retraits en liquide étant plafonnés par jour ou par semaine, il est recommandé de s'entretenir avec son banquier à ce sujet avant le départ.

Les normes à l'exportation : trois catégories de droits et taxes sont susceptibles d'être prélevées lors du dédouanement de biens importés sur le territoire chinois : les droits de douane, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et la taxe à la consommation. Pour certains produits, la Chine impose aussi des normes en matière d'étiquetage et d'emballage ; les produits destinés à l'exposition lors de certains salons sont susceptibles d'en être exemptés mais l'application restrictive du carnet ATA en Chine doit inciter les exportateurs à redoubler de vigilance sur ce point.

Une question d'ordre réglementaire ou juridique, fiscale ou encore douanière ? Pensez à la **hotline réglementaire** : notre équipe biculturelle de juristes vous fournit une première réponse sous 48 heures !

L'EXPERTISE RÉGLEMENTAIRE EN BREF :

Une équipe à l'écoute de vos problématiques export pour :

- Disposer d'informations opérationnelles
- Conforter vos prises de décisions
- Anticiper les évolutions réglementaires
- Garder une longueur d'avance sur vos concurrents



L'équipe juridique du Bureau UBIFRANCE Chine assiste aussi régulièrement les entreprises françaises désireuses d'ouvrir une filiale en Chine en réalisant pour elles des **études d'implantation personnalisée** dans n'importe quelle ville de Chine.

Votre contact au sein d'UBIFRANCE Chine : M. Aziz Belaouda, aziz.belaouda@ubifrance.fr

En matière de commerce international, le paiement de « faveurs » peut s'avérer une pratique courante afin de favoriser la conclusion d'une affaire. Une quelconque facilité (matérielle ou pécuniaire) peut être attendue en échange de services fournis par l'administration, ou par d'autres entreprises. Ainsi, certaines entreprises qui travaillent régulièrement à l'international peuvent être invitées à payer des pots-de-vin en vue de gagner des contrats, ou des « pourboires » afin d'obtenir un traitement prioritaire de leur dossier au sein des administrations.

L'entreprise doit cependant être consciente que pratiquer la corruption peut être dangereux d'une part parce que certains pays la condamnent fortement aux travers de mesures anti-corruption, d'autre part parce que la corruption peut avoir des implications directes sur la gestion de l'entreprise.

Le manager international doit être très attentif à tracer une ligne distincte entre « la voie raisonnable » pour faire du commerce international, et des pratiques relevant directement de la corruption. Les pots-de-vin ouvrent la voie vers une performance de mauvaise qualité et à la perte de repères moraux parmi le personnel de l'entreprise. La corruption mène à la propagation de pratiques commerciales contraires à l'éthique.

C'est pourquoi l'OCDE a adopté une convention, en décembre 1997, sur la lutte contre la corruption qui établit des normes juridiquement contraignantes tendant à faire de la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales une infraction pénale et prévoit un certain nombre de mesures visant à mettre en œuvre efficacement cette infraction.

Notre Agence souscrit aux principes de cette convention et invite l'ensemble de ses clients à prendre connaissance du décret n° 2000-948 du 28 septembre 2000 portant publication de cette Convention et à en mesurer les enjeux dans le cadre de leurs pratiques professionnelles.

Pour aller plus loin

Rendez-vous sur la Librairie du commerce internationale de notre site internet, www.ubifrance.fr...



Guide des affaires Chine

Avec les Conseillers du commerce extérieur de la France

Pour tout savoir sur : l'environnement des affaires, les problématiques d'accès marché, les spécificités locales de la pratique des affaires, comment trouver le bon partenaire... et préparer au mieux sa **mission de prospection**.

Décembre 2013, 160 pages, 50 EUR



Les Clefs de l'implantation

Pour tout savoir sur : le cadre juridique de l'investissement, les formes d'implantation (Bureau de représentation, WFOE, joint venture etc.), les modes de financement, la fiscalité, les marchés publics... et réussir sa **création d'entreprise** en Chine.

Février 2014, 143 pages, 150 EUR

Pour **approfondir certaines problématiques spécifiques** : pensez aussi à nos dossiers spécialisés, réalisés en collaboration avec des cabinets d'avocats reconnus :

- **Protéger et défendre ses droits de propriété intellectuelle en Chine** (dossier réalisé par Adamas), août 2013, 53 pages, 80 EUR ;
- **La fiscalité des entreprises et des particuliers en Chine** (dossier réalisé par DS Avocats), janvier 2014, 54 pages, 80 EUR.



UBIFRANCE vous propose quatre gammes complètes de produits et services d'accompagnement pour vous aider à identifier les opportunités des marchés et à concrétiser vos projets de développement international.



• **Gamme Conseil** : pour obtenir la bonne information sur les marchés étrangers et bénéficier de l'expertise des spécialistes d'UBIFRANCE.



• **Gamme Contact** : pour identifier vos contacts d'affaires et vous faire bénéficier de centaines d'actions de promotion à travers le monde.



• **Gamme Communication** : pour communiquer à l'étranger sur votre entreprise, vos produits et votre actualité.



• **Volontariat International en Entreprise (VIE)** : pour optimiser votre budget ressources humaines à l'international

Retrouver le détail de nos produits sur : www.ubifrance.fr

© 2014 – Ubifrance

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse d'Ubifrance, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Clause de non-responsabilité :

Ubifrance ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés.

Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Toutefois, Ubifrance ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.

Prestation réalisée sous système de management de la performance certifiée BVC ISO 9001 : 2008.

Auteur : UBIFRANCE Chine – Bureau de Pékin

Adresse : No. 60, Tianzulu – Liangmaqiao - 3^e quartier diplomatique
District de Chaoyang - 100600 Pékin
République populaire de Chine

Rédigée par : Pierre MARTIN (pierre.martin@ubifrance.fr)

Revue par : Aziz BELAOUA

Version originale de : novembre 2009

Version mise à jour le : 20 février 2014